RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Commune de
SENANTES

Date de Convocation : 12 septembre 2026
Nombre de membres : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 15

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Le 21 septembre 2026, à 20 h30, le Conseil municipal de la Commune de Senantes, légalement convoqué, s'est réuni en son lieu habituel de séances, sous la présidence de Mme GOURIELLEC Christine, Maire.

Élus présents : Christine GOURIELLEC, Cindy BERCHER, Stéphane CHAMPION, Monique DELAPLANCHE, Aurélie JOUIN, Suzanne GUERTON, Martial GUYARD, Alexandra PERRIN, Jean-Philippe WELLEMAN.

Élus absents et représentés :

Jean-Michel BRUNEAU par Christine GOURIELLEC
Arnaud BREUIL par Monique DELAPLANCHE
Gérald COUEILLE par Stéphane CHAMPION
Aurélien DESJOURS par Alexandra PERRIN
Murielle GUYARD par Martial GUYARD
Eloane LE CORNEC par Aurélie JOUIN

Élu absent : 0

Élus complémentaires présents : Aline BRIANÇON

1. Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal désigne Mme Monique DELAPLANCHE en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation de la réunion du Conseil municipal du 22 juin 2026

Le compte-rendu de la séance du 22 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation de la réunion extraordinaire du Conseil municipal du 24 août 2026

Le compte-rendu de la séance du 24 août 2026 est approuvé à l'unanimité.

4. Délibération : subventions aux associations

La coopérative scolaire des écoles maternelle et élémentaire du SIRP joue un rôle important dans la réalisation de nombreux projets pédagogiques et éducatifs. Elle permet notamment de contribuer au financement de sorties scolaires, de spectacles, d'activités culturelles et artistiques, ainsi que de différents projets.
Depuis 2017 (selon les archives de la commune), le montant de la subvention est resté fixé à 5 € par enfant.

Compte tenu de l'évolution générale des prix et de l'augmentation du coût des activités et prestations, Madame la Maire propose de revaloriser cette subvention et de porter le montant de la subvention à 100 € pour l'école maternelle et à 220 € pour l'école primaire (soit 12,30 € / enfants scolarisés au SIRP).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'attribution des subventions à la coopérative scolaire de l'école maternelle et de l'école élémentaire du SIRP.

Résultat du vote

Pour : 14 - Abstention : 1 (Mme Alexandra PERRIN, en sa qualité de directrice de l'école maternelle)

Délibération adoptée à la majorité.

5. Délibération : renouvellement de la convention avec Eure-et-Loir Ingénierie

La convention actuelle entre le **service ingénierie juridique et urbanisme d'ELI** et la commune de Senantes arrivera à son terme le 31 décembre 2026. Afin d'assurer une continuité de la mission dans les mêmes conditions que précédemment, Madame la Maire propose d'adopter la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols avec le service ingénierie juridique et urbanisme mis en place par ELI à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 3 ans, en choisissant l'option 3 (cf. art.2.1 de la convention), à savoir : ELI assurera l'instruction des déclarations préalables sauf celles expressément exclues (clôtures, modifications d'aspect extérieur n'entrainant pas de création de surface (surface de plancher et/ou emprise au sol), ravalement de façade, coupes et abattages d'arbres, autorisations relatives au camping et stationnement de caravanes, installations et travaux divers).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols avec le service ingénierie juridique et urbanisme d'ELI ;
- Approuve l'option contrôle de chantier non obligatoire et constat des infractions ;
- Autorise Madame la Maire à signer la convention en choisissant pour l'instruction des déclarations préalables, l'option TROIS et à prévoir les crédits nécessaires au remboursement des frais engagés par ELI pour la réalisation de cette prestation.
- Autorise Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention avec Eure-et-Loir Ingénierie.

Résultat du vote

Pour : 15

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. **Information : point budgétaire arrêté au 17 septembre 2026**

Madame la Maire présente un point de situation détaillé du budget de la commune à mi-parcours de l'exercice 2026 (comptes arrêtés au 17/09/2026).

Point sur le budget d'investissement

Le budget d'investissement présente un taux de réalisation des dépenses de 53,3 %, pour un montant de 138 549,27 € sur 260 111,36 € budgétés. Les recettes encaissées s'élèvent à 104 335,11 €, soit 40,1 % des recettes prévisionnelles.

Point sur le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement présente un taux de réalisation des dépenses de 39,4 %, pour un montant de 216 574,75 € sur un montant de 550 108,02 € budgétés. Les recettes encaissées atteignent 434 753,77 €, soit 79 % des recettes prévisionnelles.

7. **Information : analyse de l'eau**

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, un prélèvement a été effectué au Coudray, le 19 août 2026 dernier, chez un habitant. Les conclusions précisent que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (*Annexe 1*).

8. **Information : contrôle SDIS**

Les services de contrôle du SDIS (CIS Faverolles) ont effectué un contrôle, entre le 15 et le 17 juillet dernier, des 10 bornes/bouches d'incendie situées sur les hameaux de Dancourt, Senantes, Le Coudray. Le hameau de Chenicourt relève du CIS de Nogent le Roi ; Madame la Maire a contacté la cheffe de Centre pour obtenir des informations sur le contrôle en cours.

Rappel : les bornes/bouches incendie doivent être installées à une distance comprise entre 200 et 300 m du lieu à couvrir.

Anomalies signalées

Le Coudray :

La borne n° 12, localisée chemin des Muids, est située à 323,22 m des n° 18 et 19 de la rue de la Butte Rossignol. La borne d'arrosage, située au niveau du n° 8 rue de la Butte Rossignol, sera transformée en bouche d'incendie.

Dancourt :

La borne d'arrosage n° 8, localisée face au n° 7 rue de la Maltorne, s'avère trop éloignée de deux points à couvrir ; 1) le centre équestre (site sensible) se situant à 300,35 m et 2) la dernière habitation de la rue des Murgers en sortant de Dancourt sur la D307 se situant à 406,17 m.

Un projet d'installation visant à sécuriser ces habitations est en cours d'examen conjointement entre la municipalité, le SDIS de Faverolles et les Eaux de Ruffin.

9. Information : programme des événements à venir sur la commune

Madame la Maire présente les projets examinés lors de la réunion des commissions Communication/Patrimoine/Culture/Vie associative.

Dates	Désignation	Organisateur
19 et 20 septembre	Journées du Patrimoine	Asso. Senantes-Loisirs-Culture-Nature et Asso. Sauvegarde du Patrimoine
04 octobre	Vide greniers	Asso. Senantes en Fêtes
10 octobre	Repas à thème	Asso. Senantes en Fêtes
18 octobre	Marché Nature	Asso. Senantes-Loisirs-Culture-Nature
31 octobre	Halloween	Municipalité/Asso. Senantes en Fêtes
11 novembre	Cérémonie commémorative	Municipalité
22 novembre	Loto familial	Asso. Senantes en Fêtes
12 décembre	Noël des enfants - feu d'artifice	Municipalité
13 décembre	Repas des aînés	Municipalité
14 décembre	Remise des colis des aînés	Municipalité
16 janvier 2027	Vœux de la Maire	Municipalité
24 janvier 2027	Concert à l'église Saint-Pierre	Municipalité
07 février 2027	Boum du carnaval (enfants de 6 à 15 ans)	Municipalité

10. Information : fin des travaux 2026

Liste des principaux travaux effectués au cours des six derniers mois

Désignation	Coût TTC	Subvention FDI	Subvention DETR	Subvention DRAC	Financement Mairie
Voirie. Rue de la Butte Rossignol. Le Coudray	11 601 €	4 541 €	-	-	7 060 €
Voirie. Place des Carnutes. Senantes	7 192 €	2 997 €	-	-	4 195 €
Voirie. Rue de la Maltorne. Dancourt	26 796 €	10 972 €	-	-	15 824 €
Panneaux STOP + peinture, rue des Murgers. Dancourt	457 €	-	-	-	457 €
Abattage d'un saule chemin du Lavoir	3 360 €	-	-	-	3 360 €

Installation du terrain de pétanque (Cour de la Mairie)	6 330 €	-	-	-	6 330 €
Réfection du court de Tennis. Dancourt	9 095 €	-	-	-	9 095 €
Changement des gouttières de la maire (en cours)	7 473 €	1 596 €	1 046 €	-	4 831 €
Divers travaux de restauration de l'église	59 265 €	18 329 €	-	11 513 €	29 423 €
Modification de la grille du cimetière	1 040 €	-	-	-	1 040 €
Pose d'une alarme Mairie et Atelier communal	3 979 €	-	-	-	3 979 €

11. Information : opération Archivage/Recollement

En début de mandat, un chantier important de tri et de classement des documents papier conservés au sein de la mairie a été entrepris, en lien avec les services d'archives départementales. Un versement des archives anciennes s'effectuera conformément aux préconisations règlementaires. Cette dernière opération est menée par Gérard Coueille.

12. Questions diverses

- Démarrage de l'opération Mem'Hop le 29 septembre. Le programme d'activités proposé aux seniors de 60 ans et plus a recueilli 13 inscriptions.
- La commission des travaux se réunira le 6 octobre ; l'objectif de cette réunion est de recenser les besoins de travaux pour 2027 et 2028, et de définir les priorités.
- Madame la maire souhaite abonner la mairie au journal « L'écho républicain », souvent sollicité pour couvrir les événements organisés dans la commune. Coût de l'abonnement : 14,50 €/mensuel pour la version numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

Prochaine réunion du Conseil municipal le **lundi 19 octobre 2026.**

Mme Delplanche, secrétaire de séance

Christine GOURIELLEC
Maire de Senantes (28)

Délégation départementale d'Eure-et-Loir
Département Santé Environnement et Déterminants de Santé
Préfecture d'Eure-et-Loir

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)
MONSIEUR LE PRESIDENT - EAUX DE RUFFIN
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SENANTES

La synthèse annuelle 2024 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant : https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

EAUX DE RUFFIN

Prélèvement	**00130621**	**Commune**	**SENANTES**
Unité de gestion	0359 EAUX DE RUFFIN	**Prélevé le :**	**mercredi 19 août 2026 à 11h42**
Installation	UDI 001344 EAUX DE RUFFIN	**par :**	AGM
Point de surveillance	S 0000005020 ANTENNE DU COUDRAY	**Type visite :**	AA
Localisation exacte	6 RUE DE LA BUTTE ROSSIGNOL / GUYARD MARTIAL		

Mesures de terrain	Résultats		Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Température de l'eau	21.5	°C				25.00
pH	7.4	unité pH			6.50	9.00
Chlore libre	0.10	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0.10	mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : AXPCN Code SISE de l'analyse : 00136489 Référence laboratoire : LSE2608-35374

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	0,25	NFU				2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
Titre alcalimétrique complet	30,84	°f				
Titre hydrotimétrique	31,45	°f				
MINERALISATION						
Chlorures	32,00	mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	686	µS/cm			200,00	1100,00
Sulfates	20,60	mg/L				250,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,01	mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,90	mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	44,90	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0,78	mg(C)/L				2,00
FER ET MANGANESE						
Fer total	<10	µg/L				200,00
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Cuivre	0,024	mg(Cu)/L		2,00		1,00
Nickel	<5	µg/L		20,00		
Plomb	<2	µg/L		10,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00130621)
Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 4 septembre 2026

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
l'Adjoint au Directeur
Départemental,
L'Ingénieur.e d'Etudes Sanitaires

signé :

Aurélie MARCEL